



Paris, le 6 juin 2020

## **ALTAÏR AVOCATS conseille les actionnaires financiers DEMETER et ADISSEO lors de la cession d'ALDERYS à GIVAUDAN**

Altaïr Avocats a conseillé les actionnaires financiers Demeter et Adisseo lors de la cession d'Alderys au groupe Givaudan.

Fondée en 2009 par Dominique Thomas, Alderys développe des approches innovantes d'ingénierie biologique pour produire des composés chimiques d'intérêt économique à partir de ressources végétales renouvelables pour les secteurs de la chimie de commodité, de la cosmétique ou encore de la nutrition (humaine et animale).

Fondée en 1875, Givaudan est un groupe suisse de production et de fabrication d'arômes, de parfums et d'actifs cosmétique. Givaudan est le leader mondial du secteur des arômes et de la parfumerie.

Grâce à l'acquisition de la société Alderys, le groupe renforce ainsi ses capacités dans les technologies de bio-ingénierie. Cette acquisition devrait permettre à Givaudan « d'élargir sa gamme de produits naturels et biosourcés » et d'enrichir son offre.

**Altaïr Avocats** conseillait les actionnaires financiers DEMETER et ADISSEO sur les aspects corporate de cette opération avec Philippe Beauregard, associé et Jeanne Mucchielli, avocate.

**BG2V** conseillait le fondateur d'Alderys, Dominique Thomas, avec Hervé de Kervasdoué, associé, Audrey Prigent, avocate.

**CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS** conseillait l'acquéreur, Givaudan, avec Jean-Christophe Sauzey, associé, et Benoît Gomel, avocat.

### **Contact presse**

---

Avocom / Virginie Jubault et Diane Zeegers / tél. +33 1 48 24 60 54

### **A propos d'Altaïr Avocats**

---

Altaïr Avocats est un cabinet d'affaires, implanté à Paris et à Bordeaux, spécialisé en corporate, capital-investissement, fusions-acquisitions ainsi qu'en concurrence-distribution.



Créé en 2019 par 5 associés, Altair Avocats place la confiance, l'écoute et la proximité avec ses clients au centre de son projet. Le cabinet propose des solutions pragmatiques et personnalisées pour défendre les intérêts spécifiques de chaque client.

Le collectif est fondamental pour les associés d'Altair Avocats qui travaillent ensemble, en étroite collaboration, mutualisant ainsi leurs compétences afin d'offrir à leurs clients des conseils précis et techniques à haute valeur ajoutée.